

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de CHOLET  
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 septembre 2023**

Convocation du 31 août 2023.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

**Etaient présents :** MM. Agnès BOISSON 1<sup>er</sup> adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3<sup>ème</sup> adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Edith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

**Absent :** Dominique MARTIN 4<sup>ème</sup> adjoint, excusé, donne son pouvoir à Mr Philippe BERNARD, Maire.

**Secrétaire de séance :** Damien CHARBONNIER

**02 – SIEML – RÉPARATION RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC – AIRE DES PRÉS  
NAÎTEAUX**

**OBJET : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

**ARTICLE 1**

La collectivité de Montilliers par délibération en date du 06/09/2023 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV211-23-80 suite à la demande 211-23-79 remplacement du mât et de la lanterne accidentés par un tiers identifié au pt 135

- montant de la dépense : 1 572,83 € net de taxe

- taux de fonds de concours : 75%

